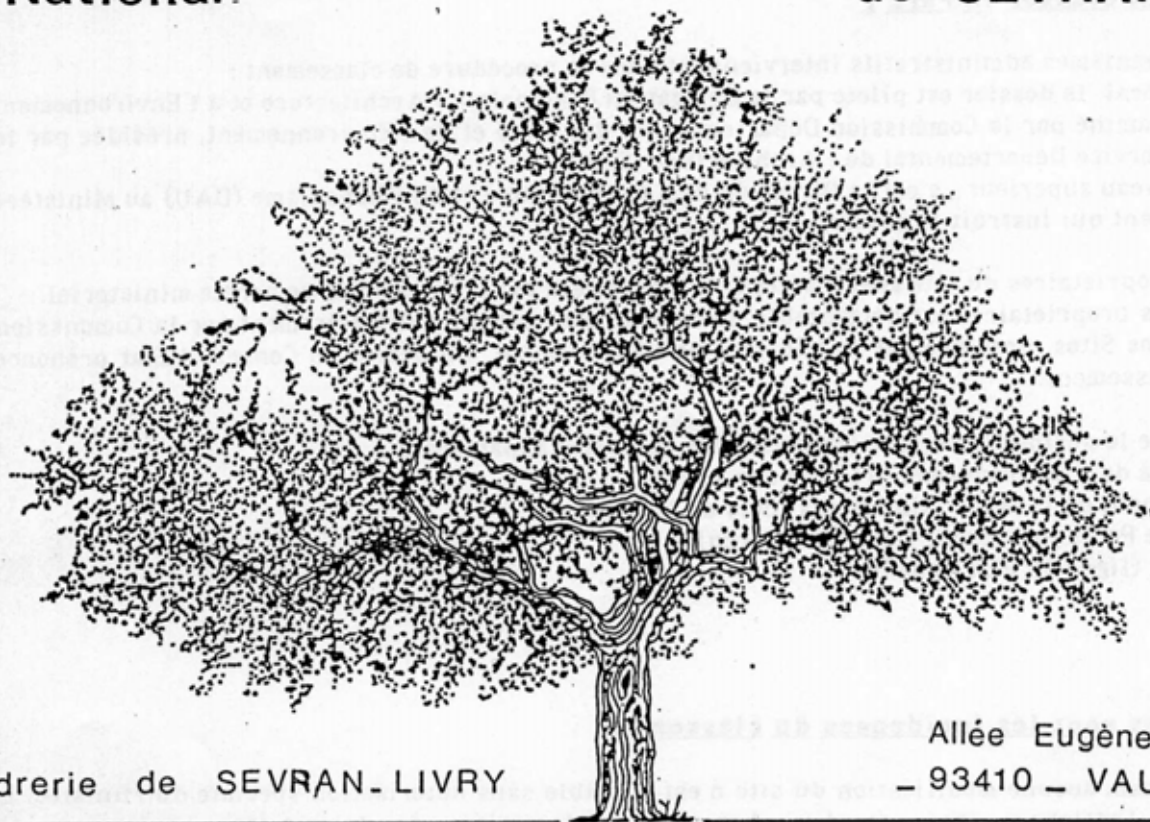


LE BULLETIN DU PARC

- Association des Usagers du Parc Forestier
National de SEVRAN



Ex. Poudrerie de SEVRAN - LIVRY

Allée Eugène Burlot
- 93410 - VAUJOURS -

N°4

Le Point sur le classement du Parc

par le Secrétaire Général, Jean-Pascal CIATTONI

Lors de la manifestation organisée au Parc en mars dernier, dans le cadre de la plantation nationale des arbres de la liberté, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Monsieur Brice LALONDE, annonçait sa décision d'engager la procédure de classement du Parc. Cette décision rejouissait notre association qui militait, depuis plusieurs années, en sa faveur.

Notre dernière Assemblée Générale avait d'ailleurs voté à l'unanimité des nombreux adhérents présents une motion demandant aux pouvoirs publics d'engager cette procédure au plus tôt.

Pour que chacun dispose des informations nécessaires sur l'intérêt du classement du Parc, il paraît nécessaire d'expliquer brièvement la finalité et le mécanisme juridique du classement.

1- Pourquoi classer le Parc

Le statut actuel du parc (propriété domaniale) est certes une forme de protection et de mise en valeur de l'espace, dont les effets bénéfiques existent, mais qui ne pérennise ni les acquis actuels, ni la protection sans forme contraignante.

La loi de 1930 constitue, en réponse à cet inconvénient, un moyen plus efficace de protection du site. La loi prévoit deux niveaux de protection des "monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque" : l'inscription à l'inventaire des sites ou le classement.

Dans le premier cas, il s'agit de préserver le caractère général d'un paysage tout en permettant son exploitation normale. Dans le second, de conserver le site inconstructible. Notre association a pris parti pour le classement qui offre des garanties supérieures à l'inscription, méthode certes plus rapide mais d'une efficacité réduite.

2- Comment classer le Parc ?

Plusieurs organismes administratifs interviennent dans la procédure de classement :

- au niveau local, le dossier est piloté par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE) et examiné par la Commission Départementale des Sites et de l'Environnement, présidée par le Préfet et le Service Départemental de l'Architecture (SDA).
- Puis, au niveau supérieur, c'est la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) au Ministère de l'Équipement qui instruit le dossier.

Si tous les propriétaires du site sont d'accord, le classement est prononcé par un arrêté ministériel. Si un seul des propriétaires est défavorable, le dossier est examiné obligatoirement par la Commission Supérieure des Sites, présidée par le Ministre de l'Équipement. Un décret en Conseil d'État prononce ensuite le classement.

Rappelons que le périmètre du Parc comprend des parcelles appartenant :

- au Ministère de l'Environnement (110ha sur 137)
- au Département de la Seine Saint-Denis (Bois de la Tussion)
- à la Ville de Paris (berges du Canal de l'Ourcq)
- à la S.N.C.F. (ligne du RER ligne B)

3 - Quelles sont les incidences du classement

Une fois classé, aucune modification du site n'est possible sans autorisation spéciale du Ministre. Le camping et l'affichage sont interdits. Les travaux forestiers ne doivent pas bouleverser les caractéristiques paysagères du site. Des subventions sont possibles pour la mise en valeur de l'espace.

La décision de classement et le plan de délimitation du site doivent être reportées au plan d'occupation des sols des communes limitrophes. Les sites classés inscrits au POS en zone naturelle (nc, nd) ne peuvent changer de destination. Bien entendu, les travaux d'entretien et de gestion courante sont dispensés d'autorisation préalable.

Enfin, le classement du Parc ne génère aucune contrainte pour les communes riveraines au plan de la maîtrise foncière.

Citons enfin quelques exemples de sites protégés en Ile de France : la forêt de Fontainebleau, la Vallée du Grand-Morin, la Vallée de la Renarde...

4 - Où en est aujourd'hui la procédure

Depuis l'annonce du Secrétaire d'État à l'Environnement, force est de constater que le dossier n'a pas vraiment "décollé". C'est l'une des raisons pour lesquelles une délégation du Bureau de l'Association a été mandatée par le Conseil d'Administration pour rencontrer le haut fonctionnaire chargé de la gestion du Parc : Monsieur Dominique BIDOU, Délégué à la Qualité de la Vie.

Cet entretien qui s'est déroulé fin novembre a permis d'obtenir des informations tangibles et encourageantes :

- la procédure va enfin démarrer sous la responsabilité directe du Préfet de Seine Saint-Denis et sera conduite avec célérité,
- en cas de difficultés majeures rencontrées avec les autres propriétaires, le Secrétariat d'État à l'Environnement utilisera ses prérogatives pour procéder, en priorité, au classement de la partie domaniale du Parc.

Chacun comprendra l'enjeu du classement du Parc : obtenir la garantie que nos enfants et nos petits-enfants pourront jouir librement de cet espace unique en Seine Saint-Denis.

Cet enjeu justifie notre mobilisation permanente. Certains ne voudraient voir dans le classement du Parc qu'une operation administrative compliquee a l'issue aleatoire. Ils se trompent, car le classement est un verrou destiné a faire échec a toute velleité de dénaturer le Parc.

D'autres préféreraient un combat frontal comme tel ou tel errement du gestionnaire du Parc. Ils se trompent aussi, et notre lutte contre le CD40 a montre que la priorite est la perennisation du site, ce qui n'est pas acquis aujourd'hui.

Les derniers enfin auraient tendance a nous considérer comme des aigris du modernisme n'ayant rien compris aux logiques de l'aménagement urbain. Ils ont également tort car la défense de l'environnement et du cadre de vie constituent une valeur partagée de notre époque.

Notre association fêtera en 1990 le 10ème anniversaire de sa création. Souhaitons et agissons en ce sens, que cet anniversaire coincide avec le du classement du Parc.

Le BULLETIN DU PARC s'organise

Vous voici en possession du bulletin n°4, le premier dans une nouvelle presentation, sûrement pas la dernière. Chacun comprendra l'importance de l'émission d'un document, même modeste, mais a intervalles réguliers, assurant a tous, et surtout a ceux de nos membres habitant loin du Parc, la nécessaire information sur les activités de notre Association.

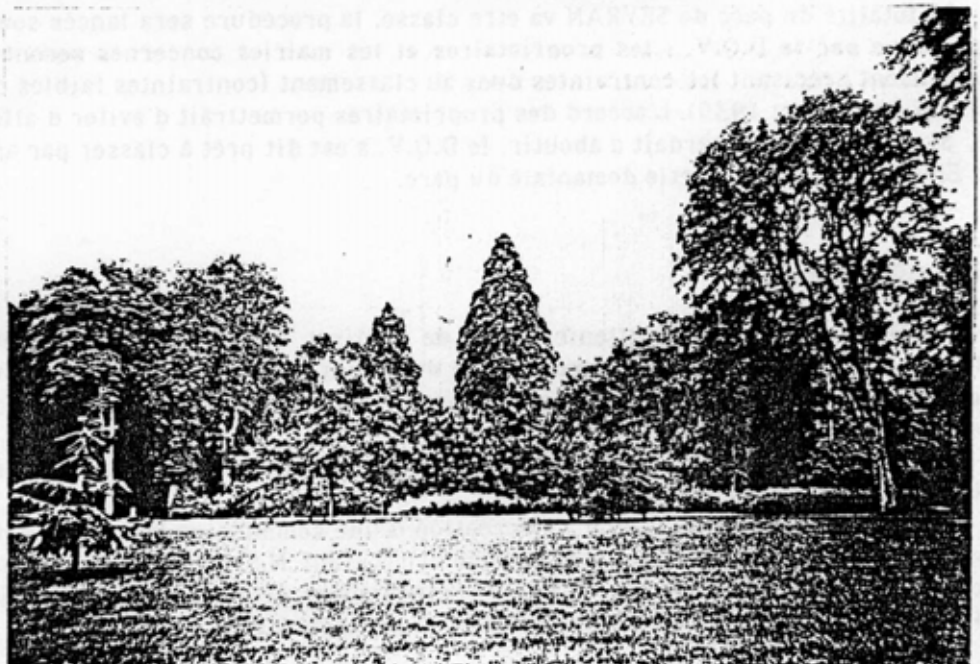
Le bureau fera le maximum pour assurer une parution trimestrielle (mi-mars, mi-juin, mi-septembre et mi-décembre).

Il est souhaitable que le contenu soit une oeuvre collective -bureau, commissions, usagers- pour que l'information soit vivante et soit le reflet de toutes nos actions. Tous

ceux qui aiment le parc doivent s'y retrouver.

La forme restera soumise a l'importance des moyens dont disposera l'Association. La couleur, la qualité de l'impression et du papier sont autant d'éléments qui rendent plus attrayante la lecture d'un document, mais en augmentent le prix dans des proportions qui dépassent nos possibilités. Il est raisonnable de penser que l'amélioration dans la présentation se fera par étapes successives, en même temps que la recherche de solutions originales pour y parvenir.

Dés a présent, nous attendons toutes les idées, toutes les suggestions, toutes les propositions pour que le prochain bulletin devienne VOTRE BULLETIN.



La pelouse devant le Centre d'Accueil.
A gauche le cedre bleu planté en 1985 par les Usagers du Parc. Il se porte bien !

Compte-Rendu de la Réunion avec M. BIDOU Délégué à la Qualité de la Vie

par le Président René AMIABLE

Mandates par le Conseil d'Administration de l'A.U.P.N.F.S. dans sa séance du 14 octobre 1989 pour aller à la rencontre de Monsieur le Délégué à la Qualité de la Vie, MM. AMIABLE, Président de l'Association, BOEUF, Vice-Président et responsable de la commission "Défense du Parc" et MAGNE, administrateur, ont présenté à M. BIDOU ce jeudi 30 novembre 1989, les requêtes suivantes :

1/ L'A.U.P.N.F.S. demande le classement immédiat par le Ministre de l'Environnement de la partie domaniale du Parc de Sevrans (115 ha). Elle souhaite par ailleurs l'aboutissement rapide du classement des autres parties du parc (bois de la Tussion, berges du Canal de l'Ourcq, ...).

2/ L'A.U.P.N.F.S. souhaite l'amélioration de la gestion écologique du parc de Sevrans à l'aide des moyens suivants :

- création d'une commission de gestion écologique du parc comprenant des représentants de l'association ainsi que des scientifiques indépendants.

- réalisation d'une étude sur l'impact de la grande fréquentation du parc.

- amélioration de la gestion quotidienne de l'O.N.F.

3/ L'A.U.P.N.F.S. désire connaître les intentions du Ministre à propos du statut du parc (restera-t-il national ?) et des moyens nécessaires à sa gestion (participation financière de collectivités locales, départementales, ... ?).

Préoccupée par l'insuffisance des moyens actuels, elle suggère qu'une mission exploratoire soit confiée à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis.

A ces 3 questions, Monsieur BIDOU, D.Q.V. du Secrétariat d'Etat à l'Environnement a répondu à nos représentants :

Première question (concernant le classement du parc)

- La totalité du parc de SEVRANS va être classé, la procédure sera lancée sous 15 jours par le Préfet 93 actionnée par le D.Q.V. : les propriétaires et les mairies concernées seront consultés et recevront un document précisant les contraintes dues au classement (contraintes faibles car il ne faut pas confondre la loi de 1913 et 1930). L'accord des propriétaires permettrait d'éviter d'aller devant le Conseil d'Etat.

Si cette opération tardait à aboutir, le D.Q.V. s'est dit prêt à classer par arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, la partie domaniale du parc.

Deuxième question

- Le D.Q.V. a trouvé excellente l'idée de réaliser une étude de l'impact sur le parc d'une forte fréquentation à partir de la connaissance du "point zéro" grâce à l'étude faite il y a 10 ans et il admet par ailleurs la nécessité d'organiser à l'avenir cette fréquentation à partir des conclusions d'une telle étude.

Il va donc lancer une double étude : impact de la fréquentation par un nombreux public et gestion à l'avenir de cette fréquentation.

- M. BIDOU n'est pas favorable à la création d'une commission mixte de gestion écologique du parc, la gestion du parc doit en effet être globale et l'A.U.P.N.F.S. à toute latitude pour alerter le gestionnaire ou lui faire des propositions. Si une structure mixte de gestion du parc Etat-Collectivités était créée, l'A.U.P.N.F.S. pourrait y occuper un siège, comme cela s'est fait ailleurs.

Troisième question

- Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement n'a pas l'intention de se désengager à Sevran. Comme le rôle de l'Etat n'est pas de gérer des terrains servant aux loisirs des populations locales en qualité "d'espaces de proximité", il importe selon le D.Q.V. de donner rapidement au Parc de Sevran des caractéristiques nationales et d'y créer des équipements spécifiques.

C'est le sens de la mission qu'il vient de confier à MM. LAPOIX et ROZAN et qui devrait déboucher sur un "projet structurant" (vitrine de la pédagogie de la forêt ? centre expérimental d'écologie urbaine ? collection de témoins des différents types d'aménagement des parcs urbains ? ...) les idées de l'A.U.P.F.N.S. seront les bienvenues.

- Le D.Q.V. souhaite par ailleurs que les collectivités locales qui profitent du parc apportent leur part au financement de sa gestion.

Au cours de cette même réunion, d'autres points ont été évoqués avec M. BIDOU

- Le Secrétariat à l'Environnement a bloqué en juillet le projet d'aménagement du site du nouveau bassin de rétention des eaux d'orage qui venait de lui être soumis (par le département 93) notamment parce qu'il comportait des imprécisions dans l'étude d'impact sur l'environnement. En conséquence, l'enquête publique n'a pu être lancée à cette date. Elle le sera dès que les compléments d'information demandés par la DRAE auront été pris en compte.

- Le D.Q.V. est favorable au gel de tout projet d'aménagement à court terme du Bois de la Tussion en attendant les résultats de l'étude de l'impact de la fréquentation du parc qu'il va faire réaliser. Il a pris note de l'intérêt d'une "sauvegarde écologique" de tout ou partie du Bois de la Tussion.

- Dans le même esprit, le D.Q.V. a bloqué les propositions O.N.F. d'aménagement du parc en n'autorisant pour l'instant que les opérations de "gestion courante" et en attendant d'autoriser des investissements à réaliser en meilleure connaissance de cause et avec la contribution financière des communes riveraines.

- Le D.Q.V. se préoccupe des difficultés d'accès au parc de Sevran par les transports en commun (éloignement du R.E.R.). L'A.U.P.F.N.S. suggère la mise à l'étude de la création d'une "halte ferroviaire" à mi-chemin entre les gares de Sevran-Livry et de Villepinte (à relier au parc par un chemin piétonnier) ainsi que la réalisation d'une liaison piétonnière entre le parc et la gare de Villepinte.

- Le D.Q.V. n'a pas eu connaissance d'un projet de "route des 3 forêts" qui écornerait le parc au nord-ouest. Il est hostile à tout écornage et amputation du parc et le classement de celui-ci écartera définitivement de telles menaces car il sera fait sans restrictions.

Autres requêtes et suggestions présentées à M. BIDOU par l'A.U.P.F.N.S. :

- équiper les sanitaires du parc pour les rendre accessibles aux handicapés.
- aménager une base nautique sur le canal à la hauteur du bassin de rétention.
- renforcer la sécurité des usagers en facilitant l'appel des secours aux blessés (permanence aux portes des gardes O.N.F., gardes permanents dans les centres communaux de classes vertes, ...).

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Depuis la rentrée de Septembre, le Bureau s'est réuni à deux reprises, les 16 Septembre et 18 Novembre, et le C.A. le 14 Octobre.

Par décision du C.A. elle a demandé à rencontrer le Délégué à la Qualité de la Vie (D.Q.V.) pour relancer la procédure de classement du Parc et à la demande de la Commission Nature, demander l'examen sérieux du devenir du Parc et l'institution d'une gestion écologique, avec notamment l'étude des 3 points essentiels évoqués dans le compte-rendu de la visite qui lui a été faite.

Elle maintient les contacts avec les collectivités (commission Défense) au sujet de l'aménagement piétonnier côté gare du VERT-GALANT, en rapport avec les projets qui foisonnent sur ce secteur et le toujours sous-jacent projet du CD40.

22-23-24 Septembre :

Participation remarquée de la Commission Nature (ornithologie et botanique) à d'exceptionnelles journées "NATURE" de la Maison Orange à DRANCY. Un impact certain sur un public nombreux et concerné.

24 Septembre :

Participation à la Foire aux Associations de SEVRAN, de toutes les commissions.

23 Sept. au 1er Octobre :

Exposition des peintures de BONDY-ART au Centre d'Accueil, organisée par la Commission Culture et Loisirs. Un bon succès public et quelques ventes.

7 au 15 Octobre :

Exposition des photos issues du Concours "LA FIN DE L'ETE SUR LE PARC" organisée par la Com. Culture et Loisirs.

1er prix à M. GUILLAUME et 2ème prix à M. BLAISEL, tous deux de LIVRY-GARGAN.

21/22 Octobre :

Voyage en Forêt d'Orient (Aube), organisé par la Com. Culture et Loisirs. Présentation de la Forêt d'Orient, du lac de retenue des eaux de Seine et du futur lac de retenue des eaux de l'Aube, visite du Vieux TROYES, promenades ornithologique, botanique, mycologique et faune sauvage ont permis aux 42 participants de satisfaire leur curiosité.

24 Octobre : Participation de la Com. L'Homme et la Ville à une réunion d'ENVIRONNEMENT 93, et constitution d'un groupe NATURE.

Participation à une étude sur les panneaux d'affichage de TREMBLAY -VILLEPINTE et les environs, de cette même commission.

30 Novembre :

Participation de la Com. L'Homme et la Ville à une réunion d'ENVIRONNEMENT 93, au Parc de Sevrans.

03 Décembre :

Fête de la SAINTE-BARBE, réalisée par la Commission Musée sur le thème "La Révolution Française et les poudriers" et inauguration par M. AMIABLE d'une exposition remarquable sur le thème "La Révolution des Poudres et Salpêtres 1775 - 1800" (qui restera au musée jusqu'au 30 Juin 1990).

La salle de conférence du Centre d'Accueil fut trop petite pour accueillir les nombreux assistants qui se retrouvèrent ensuite autour du traditionnel vin chaud.

Et toujours les activités permanentes :

Ornithologie :

L'observation des oiseaux, un dimanche matin, chaque mois, connaît une participation fervente. Savez-vous que plus de 110 espèces ont été observées et recensées ?

Botanique :

Des amateurs toujours plus nombreux suivent chaque sortie aussi bien du dimanche matin que du lundi après-midi.

Musée de la Poudrerie :

A été ouvert chaque dimanche.

Astronomie :

Réunions suivies par les fidèles, 2 samedis par mois. Tous les amateurs y sont cordialement attendus. Il faut également noter que :

- Un programme audio-visuel à l'usage des écoliers a été préparé pour des visites guidées.

- Un projet d'installation d'un télescope sur une tour du "BORIS" est en cours de préparation.

- Enfin la possibilité d'achat d'un planétarium montrant 500 étoiles est en cours d'examen.

Notez enfin que 13 visites guidées pour les écoliers ont été effectuées, 4 en apiculture, 8 en sylviculture et 1 au Musée. Le nouveau programme, en cours de rédaction, sera diffusé dans les semaines à venir.

CALENDRIER PREVISIONNEL 1990

ACTIVITES PERMANENTES

ORNITHOLOGIE :

Observation des Oiseaux. R.V. a 9h00 devant la gare RER du Vert-Galant, les Dimanche 14 Janvier, 18 Fevrier et 18 Mars. (1er trimestre).

BOTANIQUE :

A la découverte des plantes. R.V. au Centre d'Accueil, les Dimanches à 9h30, les Lundi à 14h00, les Dimanche 7 et Lundi 8 Janvier, Dimanche 4 et Lundi 5 Fevrier, Dimanche 4 et Lundi 5 Mars, Dimanche 1er et Lundi 2 Avril. (1er trimestre).

MUSEE :

Ouvert tous les Dimanche de 14h30 a 17h30. Exposition permanente : "La Révolution des Poudres et des Salpêtres. 1775 - 1800".

ASTRONOMIE :

Réunions bimensuelles à 17h30 à la Maison de la Nature (en face du Musée, accès par la place Dautriche) les Samedi 6 et 20 Janvier, 3 et 17 Fevrier, 3 et 17 Mars et 7 Avril (1er trimestre).

MANIFESTATIONS DIVERSES EN PROJET

MARS :

L'Association avec le Service d'Animation du Parc - au Centre d'Accueil : Reprise de "La Forêt en Aulnoye" avec spectacle Multivision. Exposition de peintures par le "GROUPE des ARTISTES INDEPENDANTS SEVRANAIS" (vernissage le Samedi 10 Mars).

AVRIL :

Par le Service Animation du Parc, au Centre d'Accueil : Exposition technico-artistique "Le Monde étrange de l'Isolateur" avec Patrick LEGRAND.

MAI/ JUIN :

Par l'Association, au Centre d'Accueil, au Forum, au Musée : Expositions et manifestations pour le 10ème ANNIVERSAIRE de notre Association.

JUIN :

Par le Service Animation du Parc, au Centre d'Accueil et au Forum : Journée Nationale de l'Environnement avec ENVIRONNEMENT 93.



Les etangs et les marecages du Parc doivent être préservés.

LES JARDINS SCOLAIRES

Beaucoup de parents d'écoliers ont vu à un moment ou à un autre, leur enfant revenir de l'école avec quelques légumes par lui récoltés, mais combien connaissent le chemin de ce légume entre la graine et sa récolte ?

La Commission des Jardins Scolaires est entièrement animée par Mlle ISSOIRE. Des terrains, l'un vers le pavillon des Gardes à VAUJOURS, l'autre vers les Jardins Familiaux à SEVRAN, sont attribués par l'O.N.F. qui a également installé, côté VAUJOURS, une ferme abritant une basse-cour peuplée. L'O.N.F. assure également l'entretien des installations de la ferme et fournit l'alimentation de la basse-cour. Chaque jour, Mlle ISSOIRE vient nourrir les poules, oies, canards ou autres, sans publicité, mais sans défaillance.

Des parcelles non entretenues l'année dernière et abandonnées par l'école Jacob II de Livry-Gargan ont été reprises par 1 classe de CM1 de l'école Jules FERRY de VAUJOURS et 1 de CE2 de l'école Benoît MALON de LIVRY-GARGAN. Des aides extérieures (et anonymes) ont aidé au remodelage et à la remise en état du terrain.

L'Association des Usagers du Parc finance l'achat du fumier et, des graines, et de l'outillage manuel.

Repartition 1989/90 des parcelles

Côté VAUJOURS :

Ecole Jules FERRY de VAUJOURS :
- 23 élèves CE2 avec Mme FROSSINI
- 24 élèves CM1 avec M. GUILLAUME
- 20 élèves CM1-CM2 avec M. PECH

Ecole Benoît MALON de LIVRY-GARGAN :
- 24 élèves CE2 avec M. GOY

Côté SEVRAN :

Ecole Robert DESNOS de SEVRAN :
- 27 élèves CM2A avec M. GARRIC
- 27 élèves CM2B avec Mme MEYER
- 27 élèves CM2C avec M. GOURLAND
- 24 élèves CP avec Mme GUILLAUME
- 24 élèves CP avec Mme PRUDHOMME

Ecole Jean PERRIN de SEVRAN :
- classe de M. CRUCIANI

Dans cette activité où chacune des classes se dépense une demi-journée par semaine, les enfants trouvent un enseignement à nul autre pareil :

- Ils se livrent à une activité physique, sans avoir à se surpasser dans des efforts violents.
- Ils apprennent la patience et la sagesse en suivant la croissance des plantes, en apprenant un travail toujours remis en cause par la nature.
- Ils apprennent aussi à reconnaître les plantes.
- Ils apprennent le vocabulaire et les outils du jardin.
- Ils apprennent toutes les applications géométriques relatives au jardin - le plan et les échelles, le tracé des ronds, des carrés, des rectangles, les écarts, les intervalles, le calcul des surfaces, etc...

Il faut signaler que chaque année les jardins scolaires participent au concours des écoles fleuries et sont régulièrement récompensés par des prix départementaux ou nationaux. Nous citerons comme exemple, l'Ecole Jules Ferry de Vaujours et l'Ecole Jacob II de Livry-Gargan.

LES POTINS DU PARC

Naissance inattendue au Parc :

Le couple de daims a mis au monde, au mois d'août, un petit faon. Ce n'est pas une chose rare, mais que c'est joli !

Sauvetage hélas tardif :

Un héron cendré, blessé, s'est réfugié sur l'îlot de l'étang dans le parc. Nos ornithologues, avec la barque de l'O.N.F., sont allés le chercher. Un vétérinaire a nettoyé les plaies contaminées par des morsures de rats. Mais malheureusement, il était mort lorsqu'il a été remis à Versailles, aux spécialistes de l'INRA.

Les arbres du Parc :

Pour animer vos promenades dans le parc, essayez d'identifier les essences différentes : _____.

vous devez en trouver plus de 70. N'hésitez pas à nous donner des informations ou nous questionner. Une boîte à lettres vous ouvre sa bouche au pavillon des gardes.

La buvette :

N'oubliez pas que vous pouvez obtenir à la buvette du Parc, ouverte les samedis et dimanches et jours de fêtes du 30 Mars au 20 Octobre et de 10h à 19h, tous les renseignements que vous pouvez souhaiter sur l'Association des Usagers du Parc.

Les imbéciles !

Entendu sur le parc : une dame à son chien qui s'était aventuré dans un étang : "Revient, idiot ! tu vois bien qu'aujourd'hui les canards ne sont pas là !

LA VOIX DES FORESTIERS :

Certains usagers ont pu s'émouvoir des coupes d'arbres qui ont eu lieu cet automne dans le Parc.

Il ne faut pas avoir une vue fixiste de la forêt : c'est un **monde végétal en évolution constante où l'homme doit intervenir** : la futaie de chêne caractéristique du Parc Forestier que nous voyons aujourd'hui n'a pu exister que par le travail de sélection constante réalisé à l'époque par les Eaux et Forêts qui venaient chaque année marquer les arbres à abattre dans la Poudrerie. Il en est résulté le paysage que l'on sait... et qui s'en plaindrait ?

Au demeurant, avoir des parcelles forestières à des stades différents : semis, gaulis, perchis, jeune futaie, haute futaie, voilà une situation de fait très écologique : faune et flore très variées pouvant s'y développer à loisir : les passereaux dans les buissons des plantations et les pics dans les vieux chênes : ce n'est qu'un exemple : toutes les forêts sont témoins de cette richesse !

En fait le forestier agit sur la forêt comme le jardinier dans son jardin : il desserre sa planche de poireaux, il désherbe, il nettoie et il obtient un résultat. Pour les forestiers de Sevrans, le résultat c'est un paysage unique dans le 93 d'une haute futaie de chêne.

Faut-il pour autant ne pas conserver quelques témoins des temps anciens : chênes centenaires bien situés ? Faut-il supprimer toute zone de friches ? Certainement pas, et la partie Nord du Parc, surtout la coulee verte du Canal de l'Ourcq sont bien là : zones peu traitées par l'homme où la nature se développe comme bon lui semble... mais on est là très loin de la notion de Parc Forestier en milieu urbain ouvert à tous : sportifs très nombreux, cyclistes, jardiniers, centres aérés, scolaires, anciens poudriers, centres sociaux, handicapés... tous ont droit au paysage forestier et de pelouse qui est actuellement offert, autant que les naturalistes urbains.

Gardons-nous d'une utopie séduisante :

vouloir recréer la forêt vierge à Sevrans ! Car notre mode de vie est bien loin de celui des Gaulois... et aujourd'hui les bardes qui crient "au fou...", sont les premiers à utiliser des véhicules polluants (diesel...) ou à traiter leur jardin par la chimie ou encore à planter leur sapin de Noël sur leur pelouse oubliant qu'il a vocation à faire 30 m de haut avec un ombrage et des racines énormes !

Mais restons les pieds sur terre : les coupes et les travaux forestiers à Sevrans ne peuvent être présentés raisonnablement comme une destruction de la forêt mais bien comme l'élément indispensable de la survie à long terme de la futaie que nous connaissons. Bien sûr, ces travaux doivent être équilibrés en surface et dans le temps et surtout expliqués au public pour qu'il comprenne qu'il va de son intérêt le plus strict. Ceci est fait progressivement en liaison avec le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et le Conseil Général de Seine Saint-Denis, propriétaires du Parc.

Une note d'information est à votre disposition chez les gardes, intitulée : "Pourquoi des coupes actuellement dans le Parc". Il sera de plus répondu à toute demande écrite d'information complémentaire concernant ces travaux. Ceci dans la mesure où l'agressivité et les attaques personnelles dont nous avons été l'objet récemment, seront exclues de ces demandes...

Les forestiers du Parc.

A NOTER : Exposition au Pavillon d'Accueil les dimanches de 14 h à 17 h. Jusqu'au 10 Janvier

- Festival ART & NATURE de R. RIEGLER (Tableaux de Matière)

- Olof ERIKSSON (Vieilles Forêts Vierges en Suède)

- Informations sur la sylviculture et la vie de la forêt).

A partir de Mars, une série d'expositions prolongera toute l'année le Festival ART & NATURE inauguré lors de la Sainte-Barbe.

Bientôt 1990 !!!

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 1990 !

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS

Le C.A. est conscient de l'intérêt que chaque usager porte au Parc. Mais les projets ambitieux et la défense du Parc demandent des moyens toujours plus importants, en bonnes volontés, mais aussi en argent.

Et, persuadés que l'appel sera compris, il vous demande de penser à votre adhésion, nouvelle ou renouvelée, pour 1990.

Par décision prise à la dernière Assemblée Générale du 11 Mars 1989, les cotisations 1990 sont fixées à :

- 100.00 Francs ou plus : membre bienfaiteur
- 60.00 Francs : membre actif
- 20.00 Francs : membre retraite, chômeur, - de 18 ans.

Nous insistons auprès de tous ceux qui le peuvent de cotiser comme membre bienfaiteur, cette cotisation restant somme toute relativement modeste pour une année.

Avec votre règlement par chèque établi à "Association des Usagers du Parc", nous vous remercions de nous joindre :

- 1) Le bordereau ci-dessous après l'avoir rempli.
- 2) Pour les renouvellements, votre carte d'adhérent. Les cartes (nouvelles ou renouvelées) seront envoyées à chacun avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Veuillez trouver ci-joint un chèque de Francs, suivant le décompte ci-dessous :

| Noms et adresses | Renouvellement | | | Nouvelles adhésions | | |
|------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 100F | 60 F | 20F | 100F | 60F | 20F |
| M. Mme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | |
| M. Mme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | |
| M. Mme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | |

Si vous désirez participer plus particulièrement aux activités d'une des commissions, cochez la case correspondante :

- 1) Musée de la Poudrerie
- 2) L'Homme et la Ville
- 3) Nature (Botanique, Sylviculture, Ornithologie, Apiculture et Mycologie)
- 4) Loisirs et Culture (Animations, Astronomie, Expositions)
- 5) Jardins Scolaires
- 6) Défense du Parc